

Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 141 (2020)
Heft: 9

Artikel: Éliminer du matériel apicole et rénover le rucher pavillon : mode d'emploi!
Autor: Lerch, Robert
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1068296>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Éliminer du matériel apicole et rénover le rucher pavillon : mode d'emploi !

Tout a une fin – et la durée de vie d'accessoires utilisés en apiculture ne déroge pas à la règle. Il vaut donc la peine de trier régulièrement le matériel obsolète et défectueux. Lors de son élimination, il convient toutefois de respecter certaines règles. Même la rénovation d'un ancien rucher pavillon comporte des embûches. Vous trouverez ci-après quelques conseils du SSA.

Robert Lerch, Service sanitaire apicole (SSA),
robert.lerch@apiservice.ch

Éliminer correctement des accessoires apicoles

Les nouveaux apiculteurs compromettent souvent le départ de leur exploitation en achetant de vieilles ruches provenant de ruchers abandonnés. La plupart du temps, on ne connaît pas bien l'historique des dernières colonies ayant vécu dedans. Raison pour laquelle il est important, lors de l'achat de matériel d'occasion, de se faire préciser si une maladie à déclaration obligatoire a entraîné la cessation de l'activité du rucher. Des spores de loque américaine peuvent survivre durant des décennies et les descendants de l'apiculteur ne savent souvent plus si l'exploitation du rucher a été arrêtée en raison de l'âge de l'apiculteur ou d'une maladie des abeilles. C'est pourquoi le SSA recommande par précaution de ne plus utiliser le matériel mentionné ci-après et de l'éliminer correctement.

- Ruches anciennes et défectueuses
- Ruches doubles ou multiples (presque impossibles à nettoyer)
- Anciens cadres
- Matériel apicole défectueux en général
- Ruchettes d'élevage qui ne peuvent pas être complétées par du nouveau matériel disponible
- Cire fortement infestée par la fausse teigne

(Des cadres exempts de fausse teigne ou ne comportant que peu de soie ne doivent pas être détruits. Au lieu de cela, fondez-les et remettez-les à un cirier de votre confiance pour les épurer, stériliser et transformer.)

Seul du matériel de l'exploitation apicole actuelle doit être réutilisé après un nettoyage approfondi et une désinfection. Pour savoir comment procéder, vous trouverez toutes les infos nécessaires dans l'article « Trier, nettoyer et réparer le matériel apicole » de la présente édition de cette revue.

Comment éliminer du matériel obsolète ou défectueux ?

Les objets en bois, en plastique/sagex ou en métal doivent être amenés aux points d'élimination. Il faut veiller à ce que tout ce qui contient des substances intéressantes pour les abeilles soit stocké hors de leur portée. Cela s'applique en particulier aux anciens cadres ou parties

de ceux-ci. Étant donné que le personnel des points officiels de collecte des déchets n'est souvent pas informé sur l'élimination correcte des matériaux provenant de ruchers, il appartient aux apiculteurs de les sensibiliser aux dangers de la transmission de maladies.

Le déversement sauvage ou l'élimination de vieux cadres librement accessibles comporte un risque important de transmission de maladies et doit donc être évité à tout prix. Malheureusement, cela se produit encore trop souvent, comme ce fut le cas récemment sur un site de décharge dans le canton de Berne.

Les matériaux provenant d'un rucher contaminé (épizootie) doivent dans tous les cas être étiquetés comme étant du matériel contaminé et apportés directement à l'usine d'incinération des déchets désignée par l'inspecteur des ruchers, conformément à ses instructions. La livraison de matériel infecté doit être annoncée aux exploitants de l'usine. C'est la seule façon de garantir que du matériel contaminé soit acheminé directement vers l'incinérateur.



Légende : Une partie de ce matériel a été déposée ouvert dans une déchetterie. Heureusement, le responsable du site, qui possède de bonnes connaissances apicoles, a ensuite emballé ces cadres dans des sacs fermés hermétiquement, inaccessibles pour les abeilles.

Rénover un rucher pavillon

D'anciens ruchers se trouvent souvent sur des emplacements accueillants pour les abeilles. C'est pourquoi des ruchers pavillons situés en dehors d'une zone de construction sont particulièrement appréciés des nouveaux apiculteurs. Néanmoins, avant de réactiver un rucher abandonné, il faut savoir, expériences faites, que la rénovation prend souvent une saison apicole entière. Dès lors, quelle est la meilleure façon de procéder ?

La première étape consiste à trier le matériel qu'il contient, à éliminer correctement tout ce qui est inutilisable et à nettoyer et désinfecter le matériel réutilisable.

Lors de la rénovation d'un rucher pavillon, il faut impérativement tenir compte des points suivants :

- Rénover avant que les abeilles ne soient placées dans ou autour du rucher pavillon
➔ facilite le travail sans se faire piquer

- Pas d'empilement des ruches
 - ➔ permet plus tard d'effectuer simplement les travaux apicoles en se ménageant le dos
- Installation de fenêtres (les plus appropriées étant des fenêtres à lamelles)
 - ➔ la lumière est indispensable pour évaluer les colonies et les abeilles peuvent sortir du local
- Pas de ruches doubles ou multiples
 - ➔ démontage pour le nettoyage souvent impossible
- Fond varroa protégé par une grille dans chaque ruche
 - ➔ la chute naturelle de varroas est facile à compter
- 10 à 15 colonies au maximum au même emplacement
 - ➔ limite la concurrence de nourriture ainsi que la transmission de maladie et le pillage
- Convenir des transformations avec les autorités locales



1^{re} étape : trier et éliminer correctement le matériel obsolète



Rucher pavillon avant rénovation



Rucher pavillon après rénovation en douceur (sur la photo de gauche, clairement visible : pas de ruches empilées les unes sur les autres)



Photos rucher pavillon : © Apicultrices Beatrice Emmenegger et Lissiott Züllig